



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 02-93

### AVIS PUBLIC

#### AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme, ce présent avis est donné par le soussigné, Directeur générale, que lors de la séance ordinaire du conseil du Canton de Low qui se tiendra **le lundi 6 juillet 2020 à 19h00** heures par vidéoconférence, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 02-93 et ses amendements, pour une propriété située au **62, chemin Farm (lot 5 162 926 du cadastre du Québec)**.

La demande est dans le but de remplacer une roulotte existante par un bâtiment principal. Plus spécifiquement, la demande porte sur les objets suivants:

- Autoriser la construction d'un bâtiment principal de 100 mètres carrés avec un empiètement allant jusqu'à 4 mètres pour le coin le plus rapproché à l'intérieur de la marge riveraine de 15 mètres;
- Autoriser l'empiètement 1,83 mètres de la galerie sur une largeur de 13.46 mètres à l'intérieur de la marge riveraine de 15 mètres.

Durant l'état d'urgence sanitaire actuelle les séances du conseil se tiennent en huis clos. Il n'est donc malheureusement pas possible de tenir une consultation publique. Celle-ci a été remplacé par une consultation écrite conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033. Toute personne intéressée par cette demande pourra aviser le conseil municipal dans une lettre acheminée à l'adresse suivante **inspecteur@lowquebec.ca** ou par la poste au 4A, Chemin D'Amour Low (Québec) J0X 2C0 **avant le 6 juillet 2020**. L'enregistrement audio de la séance du conseil sera disponible sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : <http://www.lowquebec.ca>

Toute personne désirant plus d'information sur cette demande peut contacter le Directeur du service d'urbanisme au 819-422-3528.

**DONNÉ à Canton de Low, le 18 juin 2020**

Pierre Gagnon, Directeur général